



Commission labellisation territoriale (Comilab) BREVE de la réunion du vendredi 7 juillet 2023

La Commission de labellisation territoriale (Comilab) s'est réunie le 4 décembre en visioconférence pour préparer un avis sur les sujets l'intéressant spécifiquement (prévention des inondations et SAGE), dans le cadre de la préparation du 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau.

Les membres ont échangé sur les propositions d'évolution du programme en matière de prévention des inondations. Les modifications présentées en séance conviennent aux membres. Les solutions fondées sur la nature restent une orientation forte pour l'agence, permettant d'avoir une action préventive en matière d'inondations. L'appui à la culture du risque a été jugée essentielle et à maintenir. La Comilab demande que les orientations relatives au littoral soient spécifiquement identifiées dans le chapitre concerné.

La Comilab s'est également prononcée sur les aides financières apportées aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). La dynamique des SAGE sur le bassin Seine-Normandie est bonne dans son ensemble mais elle reste fragile, avec quelques cas de SAGE en difficulté. La Comilab souligne que la réussite des SAGE, démarches notamment appuyées au niveau national par le plan Eau en 2023, passe par une gouvernance robuste et par l'animation qu'il faut redynamiser (il est souligné en séance que certains SAGE ne disposent pas de moyens humains suffisants). Les enjeux pour l'avenir sont notamment la remobilisation des SAGE en difficulté et le soutien de l'ensemble des SAGE pour assurer la prise en main de la gestion quantitative de la ressource, comme le demande le Plan Eau. A ce titre, la Comilab soutient le principe d'un taux majoré pour l'aide à l'animation des SAGE qui prendraient en charge la gestion quantitative de la ressource. Cet appui sera notamment mobilisateur pour les SAGE nouveaux et sous réserve du respect du contrat d'objectifs. L'appui précieux de l'agence de l'eau a été cité.

La prochaine réunion de la Comilab aura lieu le 30 janvier 2024 à l'occasion de prochaines saisines relatives à des PAPI.